

INTERVENTIONS DES PROVINCES CANADIENNES EN MATIÈRE D'ORGANISATION MUNICIPALE

*Pierre Blais en collaboration avec Monique Desrochers
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Mai 2002*

SYNTHÈSE

Au Canada, bon nombre de modifications ont été apportées, au cours des dix dernières années, à l'organisation et au territoire des structures municipales et supramunicipales. Un relevé réalisé en juin 2001 auprès de chacune des provinces fournit une vue d'ensemble de la situation et permet de situer les interventions réalisées au Québec (Blais et Desrochers, 2002a et 2002b).

Ce relevé amène à constater des orientations et stratégies communes à certaines politiques récemment élaborées ou mises en œuvre par les provinces, malgré la diversité de la géographie de leur territoire, de même que celle relative au type, au nombre ainsi qu'à la taille de leurs municipalités. Ces orientations et stratégies se rapportent au renforcement des agglomérations urbaines, à la consolidation des communautés rurales et au développement des partenariats régionaux.

Renforcement des agglomérations urbaines

Certaines provinces ont élaboré ou continuent d'élaborer des politiques visant à renforcer leurs principales agglomérations urbaines, composées de plusieurs municipalités. Selon le degré de fragmentation initiale de chacune de ces dernières, leur renforcement a été effectué en regroupant des municipalités, en mettant sur pied ou en renforçant une structure supramunicipale ou encore, à l'instar du Québec, en combinant ces deux approches (il faut noter que le relevé n'a pas recensé les cas d'annexions, i.e. l'inclusion, dans une municipalité, d'une partie du territoire d'une municipalité voisine).

Les regroupements de municipalités

Au cours des années 1990, les regroupements de municipalités à l'intérieur des agglomérations urbaines ont principalement été réalisés dans les provinces atlantiques, au Québec et en Ontario.

En Nouvelle-Écosse, les quatre municipalités du comté de Halifax ont été regroupées pour former la municipalité régionale de Halifax, en 1996. Au Nouveau-Brunswick, à la suite d'une réflexion réalisée dans chacune des agglomérations urbaines de la province, des regroupements ont été réalisés à Saint-John, à Miramichi et à Edmunston. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, en 1993, le territoire de l'agglomération de Charlottetown a été restructuré en trois municipalités constituées à partir de 16 entités de plus petites tailles et celui de l'agglomération de Summerside a été agrandi à même des territoires environnants. En Ontario, le gouvernement a effectué, par loi, des regroupements majeurs dans toutes les régions métropolitaines constituant ainsi en 1996 la nouvelle mégacité de Toronto et, par la suite, les nouvelles villes de Hamilton, de Sudbury, d'Ottawa, d'Haldimand et de Norfolk en 1999. Le seul regroupement significatif réalisé en

Colombie-Britannique concerne la nouvelle ville d'Abbotsford (115 000 habitants) constituée à partir de deux municipalités.

Rappelons qu'au Québec, le renforcement des agglomérations urbaines a donné lieu à la création, par loi ou par décret, de nouvelles grandes villes de plus de 100 000 habitants dans les six régions métropolitaines. C'est ainsi que le Québec compte maintenant neuf grandes villes de plus de 100 000 habitants. Plusieurs des agglomérations urbaines de moins de 100 000 habitants ont également fait l'objet d'un regroupement (pour une vue d'ensemble de la situation, voir les tableaux 1 et 2 de l'Annexe 1 ainsi que les références Québec, 2002a et 2002b).

L'ajustement des structures supramunicipales

Chacune à leur façon, la Colombie-Britannique et le Québec, ont apporté des ajustements aux structures supramunicipales.

La Colombie-Britannique a renforcé sa politique de développement d'un système d'administration régionale et de prestation de services régionaux par les « districts régionaux ». Précisons qu'il existe présentement 27 districts régionaux couvrant la presque totalité du territoire de la province (le territoire restant, la *Stikine Region*, est, à des fins statistiques, assimilée à un district régional). Entre autres interventions de portée générale, en 1995, le gouvernement a redonné la responsabilité de la planification régionale aux districts régionaux, les encourageant ainsi à adopter une vision stratégique de développement de leur territoire et à élaborer des politiques dans cinq domaines clés : le développement économique, l'habitation, les services régionaux, les parcs et grands espaces ainsi que les transports.

Plus particulièrement, en 1997, le gouvernement a aboli le *Greater Victoria Water District*, une agence locale spécialisée, et a transféré la compétence détenue par cette agence au district régional de Victoria. Il a ainsi confié à une seule structure la gestion des services régionaux de cette grande région urbaine, telle que la gestion de la croissance urbaine, ainsi que celle des égouts, des déchets solides et de l'approvisionnement en eau potable. Enfin, en 1998, le gouvernement a adopté une loi créant *TransLink*, une agence régionale qui relève du district régional du Grand Vancouver et qui a des responsabilités dans les domaines suivants : le transport en commun, les traversiers, les trains de banlieue, les services ambulanciers aériens et la gestion de la demande en matière de transport.

Rappelons que, pour sa part, le Québec a doté chacune des régions de Montréal et de Québec d'une communauté métropolitaine qui est responsable, à l'échelle d'un territoire correspondant sensiblement à la région métropolitaine de recensement (RMR), de compétences stratégiques telles que l'aménagement du territoire, le développement économique, la promotion économique internationale et les équipements à caractère métropolitain. Dans le cadre de la politique de renforcement des MRC, le Groupe de travail Ruest-Jutras-Nicolet a été mis en place afin d'examiner le fonctionnement des MRC à caractère urbain et rural, soit les 24 MRC comprenant sur leur territoire une agglomération urbaine de 10 000 à 100 000 habitants. Le Projet de loi 77, présenté à l'Assemblée nationale en décembre 2001, fait suite aux recommandations de ce groupe de travail. À l'instar de certains nouveaux pouvoirs accordés en juin 2001 aux MRC à

caractère rural, le projet de loi prévoit une compétence exclusive pour les MRC à caractère urbain et rural sur tous les cours d'eaux municipaux situés sur leur territoire et prévoit une habilitation de ces dernières à faire élire leur préfet au suffrage universel. Il comporte également des mécanismes visant à assurer un meilleur équilibre entre les milieux ruraux et urbains (Québec, 2001b).

Mentionnons finalement que les gouvernements de l'Alberta et du Manitoba ont, quant à eux, amorcé une réflexion sur la gouvernance du territoire de leur capitale respective. Dans le cas d'Edmonton, le ministre des Affaires municipales vient d'annoncer l'élaboration d'un plan d'action visant à opérationnaliser les recommandations d'un rapport déposé en décembre 2000, qui suggérait diverses orientations visant le développement d'un meilleur partenariat régional. La recommandation relative à la constitution d'une instance chargée de renforcer et de formaliser la prise de décision au niveau supramunicipal n'a cependant pas été retenue et serait éventuellement reconsidérée. Dans le cas de Winnipeg, une démarche visant entre autres l'instauration d'une meilleure planification et d'une meilleure gouvernance de la région de la capitale a été amorcée et a donné lieu au dépôt d'un plan d'action en janvier 2001. Les suites de cette démarche ne nous sont pas encore connues.

Consolidation des communautés rurales

Plusieurs provinces sont intervenues en vue de renforcer les institutions locales en milieu rural afin de doter la population de ces milieux d'organisations aptes à leur fournir des services publics adéquats de façon efficace et efficiente, à soutenir leur développement socio-économique et à leur garantir une participation démocratique à la prise de décisions. Dans certains cas, ces politiques ont visé la mise sur pied d'organisations municipales dans des régions où il n'y en avait pas ou qui étaient toujours administrées par la province ou le territoire. Dans d'autres cas, l'objectif a été de renforcer les capacités de gestion de petites communautés rurales ou de communautés soumises à des problèmes de dévitalisation au moyen du regroupement ou du renforcement de la structure supramunicipale.

La municipalisation

La Colombie-Britannique et l'Alberta ont consenti des efforts importants pour municipaliser les secteurs moins peuplés de leur territoire. Ainsi, en Colombie-Britannique, huit municipalités ont été constituées à partir de territoires non organisés. En Alberta, un processus mis en place au début des années 1990 a permis de former 15 districts municipaux à partir de « districts en voie d'organisation ». Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick poursuit présentement une réflexion sur le sujet.

Au Québec, cette question ne constitue pas un enjeu aussi important puisque la municipalisation est quasi-complète et que les territoires non organisés (TNO) restants sont très peu peuplés. En outre, le problème de leur gouvernance a été réglé, depuis plus de 20 ans, en confiant leur administration aux MRC.

Les regroupements de municipalités

Certaines provinces ont favorisé la consolidation de leurs communautés rurales au moyen du regroupement de municipalités. Ainsi, en 1995, la Nouvelle-Écosse a réalisé un regroupement d'envergure en constituant la municipalité régionale du Cap-Breton à partir des huit municipalités composant le comté du Cap-Breton (cette municipalité régionale comprend un très vaste territoire rural, même si elle contient un noyau urbain d'importance et que, dans son ensemble, elle constitue une « agglomération de recensement » [AR]). En Ontario, de juillet 1996 au 1er janvier 2001, le nombre de municipalités des régions rurales (c'est-à-dire celles non comprises dans les régions métropolitaines ou dans les municipalités régionales unifiées) est passé de 725 à 392. En Alberta, trois regroupements volontaires ont été réalisés, en plus des 18 « dissolutions » volontaires de villages qui se sont intégrés à une municipalité voisine.

Au Québec, dans le cadre du volet I de la Politique de consolidation des communautés locales, 50 % des 407 municipalités visées, soit les ensembles village-paroisse et les municipalités des petites agglomérations, ont été regroupées en 80 nouvelles entités depuis 1996 (pour une vue d'ensemble de la situation, voir les références Québec, 2002a et 2002b).

L'ajustement des structures supramunicipales

Finalement, en Colombie-Britannique, le renforcement des communautés rurales s'effectue au palier supramunicipal dans le cadre de la politique de valorisation des districts régionaux mentionnée précédemment.

Le Québec aussi est intervenu pour donner de nouveaux pouvoirs et renforcer le leadership de ses 51 MRC à caractère rural. Ainsi, la Loi 29, adoptée en juin 2001, a ajouté aux compétences obligatoires de ces MRC la gestion de tous les cours d'eaux de leur territoire et l'évaluation foncière de l'ensemble des municipalités membres. Cette loi a également défini huit nouvelles compétences facultatives pouvant leur être octroyées par décret gouvernemental à leur demande (compétences en matière de gestion des matières résiduelles, d'élaboration d'une politique de développement culturel et patrimonial, d'élaboration d'une politique de développement touristique local, de transport adapté, de voirie locale, de partage du financement du logement social, de gestion du logement social et, finalement, d'établissement de modalités de gestion et de financement d'équipements d'infrastructures, de services et d'activités à caractère supralocal). Enfin, la loi les a habilités à faire élire le préfet au suffrage universel (Québec, 2001a). Sur ce dernier plan, mentionnons que déjà deux MRC (Les Pays-d'en-Haut et Le Haut-Saint-François) se sont prévalués de cette possibilité lors des élections de l'automne 2001. Quatre autres MRC (Témiscouata, Le Granit, Les Basques et La Haute-Gaspésie) ont choisi de le faire pour les élections de l'automne 2002.

Développement des partenariats régionaux

Au-delà des interventions sur les structures, la majorité des gouvernements ont adopté des mesures visant la promotion et le développement de partenariats régionaux sur une base volontaire dans certains domaines d'activités particuliers.

Au Nouveau-Brunswick, au cours des années 1990, un certain nombre de services ont été régionalisés dans les agglomérations de Campbellton, Moncton et Restigouche; une réflexion est en cours sur la possibilité d'élargir la formule à d'autres municipalités. La Nouvelle-Écosse a pour sa part initié le programme *Partners in Public Service* (PIPS), qui a pour objet la mise en commun de services administratifs d'un ensemble d'organismes municipaux, gouvernementaux, d'éducation et de santé. Des projets pilotes présentement en cours d'élaboration dans les municipalités régionales du Cap-Breton et de Halifax devraient servir à définir des modèles de partenariat pouvant s'appliquer dans d'autres régions de la province. Les services administratifs visés peuvent concerner les technologies de l'information (par exemple, mise en commun de centres d'appels ou de données concernant le territoire), les services de ressources humaines, la gestion financière, les approvisionnements, le parc automobile ou encore l'utilisation des immeubles.

La Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario et le Québec sont les autres provinces qui ont réalisé, d'une façon ou d'une autre, des activités de promotion des partenariats régionaux ou de mises en commun de services offerts par les structures locales.

COMMENTAIRES

La réorganisation municipale réalisée au Québec s'est avérée une opération majeure et structurante. Bien qu'une analyse plus approfondie serait nécessaire pour bien l'évaluer par rapport à l'expérience des autres provinces, cette courte revue des initiatives de ces dernières permet à tout le moins de mieux la caractériser. Les commentaires qui suivent complètent cette caractérisation en faisant ressortir les différences de l'organisation territoriale des autres provinces par rapport à celle du Québec.

Aperçu général

Même s'il fournit des données fort générales, le tableau qui suit nous permet de constater qu'avec 1 147 municipalités, au 18 février 2002, le Québec est encore la province qui compte le plus de municipalités loin devant l'Ontario, territoire plus peuplé et plus urbanisé. En effet, le nombre de municipalités ontariennes, rurales et urbaines, est passé de 815 à 447 de juillet 1996 au janvier 2001 (Ontario, 2002), soit une diminution de 45 %. Par ailleurs, certaines provinces moins peuplées et moins urbanisées, telles la Saskatchewan, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, comprennent, proportionnellement, encore beaucoup plus de petites municipalités que le Québec.

	Nombre de municipalités	Population (recensement 2001)
Alberta	323 (février 2002)	2 974 807
Colombie-Britannique	154 (mars 2002)	3 907 738
Île-du-Prince-Édouard	75 (février 2002)	135 294
Manitoba	203 (janvier 2001)	1 119 583
Nouvelle-Écosse	55 (janvier 2001)	908 007
Nouveau-Brunswick	111 (mars 1999)	729 498
Ontario	447 (janvier 2001)	11 410 046
Québec	1 147 (février 2002)	7 237 479
Saskatchewan	829 (2001)	978 933
Terre-Neuve	290 (février 2002)	512 930

Municipalisations

La synthèse qui précède fait ressortir les actions de certaines provinces en matière de municipalisation, tout en mentionnant, qu'au Québec, les territoires non organisés sont très peu habités. Pour illustrer cette réalité, soulignons que la population des TNO du Québec ne s'élève qu'à 1 994 habitants, soit 0,03 % de la population totale, alors que celle des territoires non municipalisés de Colombie-Britannique se chiffre à 433 972 habitants comptant pour 11,1 % de la population totale de la province (voir tableaux 1 et 2 de l'Annexe 2).

À l'autre extrémité du pays, le Nouveau-Brunswick procédait en 1967 à la démunicipalisation d'un territoire couvrant près de 96 % de la superficie de la province et 35 % de sa population, à l'occasion d'une réforme, le *Program for Equal Opportunity*, reconnue comme une des plus importantes réorganisations des gouvernements locaux au Canada (Higgins, 1986). Cette province, qui compte 111 municipalités et 274 districts non municipalisés (*unincorporated local service districts*), évalue maintenant comment revenir à une plus grande municipalisation de son territoire.

Regroupements et développement du niveau supramunicipal

En cette matière, il ressort de notre relevé que cinq provinces sont intervenues plus activement dans l'évolution des structures municipales : l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Québec, la Colombie-Britannique et, jusqu'à un certain point, le Nouveau-Brunswick. C'est en Ontario que la stratégie de diminution du nombre de municipalités et la constitution de très grands ensembles urbains a été davantage développée. La Nouvelle-Écosse, pour sa part, n'a pas considérablement réduit le nombre de municipalités, mais les deux regroupements qui y ont été réalisés (Halifax et Cap-Breton) ont touché de très vastes territoires. La Colombie-Britannique s'est au contraire tournée vers la consolidation du palier supramunicipal. Cette orientation se manifeste principalement dans le cas de Vancouver et de Victoria, puisque les 23 autres agglomérations de plus de 10 000 habitants ne comprennent que très peu de municipalités. En effet, treize de celles-ci n'incluent qu'une seule municipalité, huit agglomérations contiennent deux municipalités tandis que les deux autres comprennent trois municipalités (voir Tableau 3 de l'Annexe 2).

La stratégie adoptée au Québec s'inspire de ces deux approches, tout en étant relativement singulière.

C'est ainsi que six des huit nouvelles grandes villes de plus de 100 000 habitants issues de regroupements (ce qui comprend Montréal, Québec, Longueuil, Saguenay, Sherbrooke, et Lévis et ce qui exclut Gatineau et Trois-Rivières) comprennent des arrondissements gérés par des conseils d'arrondissement formés de conseillers élus et responsables de la détermination et de la gestion de certains services de proximité. Nos nouvelles grandes villes se veulent donc davantage décentralisées que leurs équivalentes ontariennes.

Par ailleurs, à l'exception de sept des treize municipalités exerçant des compétences de MRC (les villes de Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay, Gatineau, Shawinigan, et Rouyn-Noranda, la municipalité des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de la municipalité de la Baie-James), l'ensemble des municipalités locales font partie d'une entité supramunicipale, soit une MRC ou une communauté métropolitaine. Rappelons que, dans le cas des MRC, cette entité supramunicipale assume certaines compétences stratégiques sur une base obligatoire (notamment en matière d'aménagement du territoire, de planification de la gestion des matières résiduelles ou encore de planification de la protection contre les incendies). De plus, elle peut exercer certaines compétences facultatives (entre autres, en matière de développement économique ou de parcs régionaux) et peut acquérir toute compétence d'une municipalité locale.

Les districts régionaux de Colombie-Britannique constituent, d'une certaine façon, l'équivalent des MRC. Les 27 districts régionaux couvrent la quasi-totalité du territoire; le territoire restant, la *Stikine Region* est, à des fins statistiques, assimilé à un district régional. Les districts régionaux offrent une très vaste gamme de services. À l'instar des MRC, les districts régionaux assument des responsabilités statutaires pour l'ensemble de leur territoire (gestion des déchets, planification du territoire, etc.), gèrent des services intermunicipaux au profit de différents groupes de municipalités de leur territoire et assurent les services locaux dans les territoires non municipalisés (Bish, 1999). Cette dernière responsabilité prend toutefois beaucoup plus d'importance que dans les MRC du Québec, compte tenu de l'ampleur de la population résidant dans les territoires non municipalisés (voir Tableau 2 de l'Annexe 2). Précisons que ces territoires se trouvent divisés en différents districts électoraux à l'intérieur de chacun desquels est élu un représentant siégeant au conseil du district régional, avec les représentants désignés par chacune des municipalités et choisis parmi les membres de leur conseil municipal.

RÉFÉRENCES

Documents ayant fait l'objet de la synthèse

BLAIS, Pierre et Monique DESROCHERS. 2002a. *Les enjeux en matière de gouvernance et les initiatives provinciales*. [En ligne], Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Québec, février, 37 p.

http://www.mamm.gouv.qc.ca/accueil/livre_blanc_2000/documents/enjeux.pdf

(13 mai 2002)

BLAIS, Pierre et Monique DESROCHERS. 2002b. « Interventions des provinces canadiennes en matière d'organisation municipale », *Municipalité*, [En ligne], Vol. 33, numéro 1, janvier-février, p. 28-30.

www.mamm.gouv.qc.ca/pdf_revue/mun/r02jf/intervention11.pdf

(13 mai 2002)

Autres documents de référence

BISH, Robert. 1999. *Regional District Review : Issues and Interjurisdictional Comparisons*, [En ligne], Victoria, Local Government Institute, School of Public Administration, University of Victoria, 34 p.

<http://web.uvic.ca/lgi/reports/rd/rdtoc.htm>

(4 juillet 2001)

HIGGINS, Donald J.H., 1986. *Local and Urban Politics in Canada*, Toronto, Gage, 183 p., cité dans COUSINS, J.A. 1999. *The geography of Governance :An overview of Boundaries Powers and Responsibilities on Prince Edward Island*, [En ligne], Charlottetown, Institute of Island Studies, University of Prince Edward Island, 45 p.

<http://www.upei.ca/~iis/geography.html>

(8 mars 2002)

ONTARIO (Gouvernement de). 2002. *Municipal Restructuring* (tableau synthèse), [En ligne], Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 21 janvier, 17 p.

<http://www.mah.gov.on.ca/business/flashnews/FLASHJan21-eng.pdf>

(13 mai 2002)

QUÉBEC (Gouvernement du). 2001a. « Des pouvoirs accrus pour renforcer les MRC à caractère rural (projet de loi 29) », *Muni-Express*, [En ligne], Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 10 août, 2 p.

www.mamm.gouv.qc.ca/organisation/muniexp/mx010810_14.htm

(13 mai 2002)

QUÉBEC (Gouvernement du). 2001b. *Projet de loi 77 : Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté*, [En ligne], Québec, Assemblée nationale, 12 p.

<http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/projets-loi/publics/01-f077.pdf>

(13 mai 2002)

QUÉBEC (Gouvernement du). 2002a. *Réorganisation municipale : Changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens*, (Document PowerPoint), [En ligne], Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, mars, 39 p.

www.mamm.gouv.qc.ca/autres_formats/reorganisation_fev2002.ppt

(13 mai 2002)

QUÉBEC (Gouvernement du). 2002b. *Réorganisation municipale* (section du site Internet du ministère des Affaires municipales et de la Métropole), [En ligne], Ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

http://www.mamm.gouv.qc.ca/accueil/livre_blanc_2000/index.html

(13 mai 2002)

Annexe 1

TABLEAU 1 Québec : Portrait des neuf villes de plus de 100 000 habitants

	Population 2002 ¹	Superficie 2002 ²	Arrondissements ³	Nombre de conseillers municipaux ⁴	Dépenses muni- cipales en 2002 ⁵ (en millions \$)	Évaluation foncière totale ⁶ (en millions \$)
Montréal	1 837 072 hab.	503,76 km ²	27	73	3 612	107 619,3
Québec	513 397 hab.	544,75 km ²	8	39	776	25 286,0
Longueuil	385 690 hab.	273,92 km ²	7	42	382	19 504,8
Laval	352 402 hab.	245,40 km ²	---	21	545	16 554,3
Gatineau	228 052 hab.	344,16 km ²	---	17	293	11 126,4
Saguenay	151 150 hab.	1 166,00 km ²	3	19	189	6 893,1
Sherbrooke	139 938 hab.	366,00 km ²	6	19	155	6 062,8
Trois-Rivières	126 438 hab.	288,50 km ²	---	16	127	4 943,5
Lévis	124 569 hab.	443,65 km ²	3	15	123	5 055,8
Ensemble des neuf grandes villes par rapport à l'ensemble du Québec	53 %	---	---	---	64 % ⁷	56 %

1 Source : Décret de population 2002.

2 Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

3 Source : Charte ou décret de constitution de la municipalité.

4 Source : Charte ou décret de constitution de la municipalité. Dans les municipalités dotées d'arrondissements, les conseillers municipaux siègent à la fois au conseil municipal et au conseil d'arrondissement. De plus, il y a 31 conseillers d'arrondissement à Montréal et 4 conseillers d'arrondissement à Sherbrooke qui ne siègent qu'à leur conseil d'arrondissement.

5 Source : Budgets des municipalités 2002.

6 Source : Sommaire des rôles d'évaluation foncière 2002. Cette valeur comprend les valeurs imposables et non imposables uniformisées.

7 Source : États financiers 2001. Le pourcentage des neuf grandes villes par rapport à l'ensemble du Québec n'est pas encore disponible pour les données du budget 2002. Le pourcentage calculé pour l'année précédente devrait en toute vraisemblance être à peu près équivalent pour 2002.

Annexe 1

**TABLEAU 2 Regroupements réalisés en 2001 et au début de 2002 ¹
constituant des villes de plus de 10 000 habitants**

	Nombre de nouvelles municipalités issues de regroupements	Nombre d'anciennes municipalités comprises dans ces regroupements
Nouvelles municipalités de plus de 100 000 habitants dans des « régions métropolitaines de recensement » (ou RMR) ²	8	83
Nouvelles municipalités de plus de 10 000 habitants dans des « agglomérations de recensement » (ou AR) ³	11	61
Autres nouvelles municipalités de plus de 10 000 habitants ⁴	4	15
TOTAL	23	159

1 C'est-à-dire jusqu'au 18 février 2002.

2 Montréal, Québec, Longueuil, Gatineau, Saguenay, Sherbrooke, Trois-Rivières et Lévis.

3 Alma, Saint-Jean-sur-Richelieu, Matane, Saint-Georges, Thetford Mines, Saint-Hyacinthe, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saint-Jérôme, Shawinigan et Val-d'Or.

4 Beauharnois, Îles-de-la-Madeleine, Terrebonne et Lavaltrie.

Annexe 2

TABLEAU 1 Québec : Part relative de la population et de la superficie des TNO dans les MRC

MRC	Population de la MRC ¹ (décret de population 2001)	Superficie de la MRC	Population des TNO en 2001	Superficie des TNO	Population des TNO par rapport à la population totale	Superficie des TNO par rapport à la superficie totale
Kamouraska	23 134	2 256,07	0	767,47	0,00%	34,02%
La Matapédia	20 514	5 375,03	28	3 441,77	0,14%	64,03%
La Mitis	19 971	2 312,38	0	1 178,57	0,00%	50,97%
Les Basques	20 818	3 256,47	0	115,57	0,00%	3,55%
Matane	23 233	3 376,49	0	1 714,62	0,00%	50,78%
Rimouski-Neigette	53 085	2 762,44	3	1 145,09	0,01%	41,45%
Lac St-Jean Est	53 346	2 708,81	0	1 024,61	0,00%	37,83%
Le Domaine du Roy	32 089	18 853,96	0	15 993,34	0,00%	84,83%
Le Fjord-du-Saguenay	173 929	44 137,42	2	39 430,49	0,00%	89,34%
Maria-Chapdelaine	27 945	38 322,29	210	36 123,32	0,75%	94,26%
Charlevoix	13 459	3 798,72	0	2 507,35	0,00%	66,01%
Charlevoix-Est	16 915	2 369,88	180	1 106,42	1,06%	46,69%
La Côte-de-Beaupré	22 338	4 974,01	0	4 334,83	0,00%	87,15%
La Jacques-Cartier	26 940	3 310,10	0	1 782,34	0,00%	53,85%
Portneuf	46 119	4 095,71	0	1 540,41	0,00%	37,61%
Le Centre-de-la-Mauricie	67 392	1 378,29	0	447,88	0,00%	32,50%
Le Haut-St-Maurice	14 007	29 696,83	256	27 298,20	1,83%	91,92%
Mékinac	13 349	5 606,70	1	3 755,38	0,01%	66,98%
Pontiac	15 499	13 848,26	0	9 840,00	0,00%	71,06%
La Vallée-de-la-Gatineau	20 019	13 423,91	0	10 063,50	0,00%	74,97%
Abitibi	25 203	7 947,66	270	2 660,07	1,07%	33,47%
Abitibi-Ouest	23 179	3 415,39	107	498,73	0,46%	14,60%
Rouyn-Noranda	43 225	6 637,94	7	1 684,41	0,02%	25,38%
Témiscamingue	17 783	19 244,12	92	12 766,36	0,52%	66,34%
Vallée-de-l'Or	44 138	27 632,11	375	5 952,58	0,85%	21,54%
Caniapiscau	3 546	81 184,15	0	80 647,69	0,00%	99,34%
La Haute-Côte-Nord	13 142	12 508,69	3	10 441,63	0,02%	83,48%
Manicouagan	33 454	39 462,09	55	37 432,94	0,16%	94,86%
Minganie	5 793	128 492,36	0	113 175,09	0,00%	88,08%
Sept-Rivières	34 643	32 153,95	96	29 110,83	0,28%	90,54%
Nord du Québec	9 831	500 164,21	0	493 480,77	0,00%	98,66%
Avignon	14 245	3 459,82	0	1 798,00	0,00%	51,97%
Bonaventure	19 215	4 456,57	0	3 138,05	0,00%	70,41%
La Côte-de-Gaspé	20 098	4 402,33	0	2 536,10	0,00%	57,61%
La Haute-Gaspésie	13 345	5 126,81	201	3 605,85	1,51%	70,33%
Le Rocher-Percé	20 818	3 256,47	0	1 976,78	0,00%	60,70%
Matawinie	43 102	10 772,22	98	7 385,77	0,23%	68,56%
Antoine-Labelle	35 526	15 658,86	10	9 854,35	0,03%	62,93%
TOTAL excluant les réserves indiennes	1 124 387	1 111 839,52	1 994	981 757,16	0,18%	88,30%
Québec excluant les réserves indiennes	7 314 459	—	1 994	—	0,03%	—

NOTE 1 : Excluant les réserves indiennes

Source : Bottin des municipalités du Québec 2001

MAMM, avril 2002

Annexe 2

TABLEAU 2 Colombie-Britannique : Part relative de la population et de la superficie des territoires non municipalisés dans les districts régionaux

District régional	Population du district régional en 2001	Superficie du district régional	Population des territoires non municipalisés en 2001	Superficie des territoires non municipalisés	Population des territoires non municipalisés par rapport à la population totale	Superficie des territoires non municipalisés par rapport à la superficie totale
East Kootenay Regional District	56 291	27 560,48	16 284	27 014,68	28,9%	98,0%
Central Kootenay Regional District	57 019	22 130,71	30 856	22 074,32	54,1%	99,7%
Kootenay Boundary Regional District	31 843	8 095,62	10 433	7 980,44	32,8%	98,6%
Okanagan-Similkameen Regional District	76 635	10 413,44	20 882	9 908,75	27,2%	95,2%
Fraser Valley Regional District	237 550	13 346,94	9 940	12 195,31	4,2%	91,4%
Greater Vancouver Regional District	1 986 965	2 878,52	8 034	818,84	0,4%	28,4%
Capital Regional District	325 754	2 341,11	17 548	1 871,92	5,4%	80,0%
Cowichan Valley Regional District	71 998	3 473,12	29 056	3 200,90	40,4%	92,2%
Nanaimo Regional District	127 016	2 034,94	36 045	1 914,64	28,4%	94,1%
Alberni-Clayoquot Regional District	30 345	6 630,46	7 848	6 573,87	25,9%	99,1%
Comox-Strathcona Regional District	96 131	20 015,45	31 634	19 803,60	32,9%	98,9%
Powell River Regional District	19 765	5 092,06	6 069	5 044,94	30,7%	99,1%
Sunshine Coast Regional District	25 599	3 778,17	13 099	3 723,28	51,2%	98,5%
Squamish-Lillooet Regional District	33 011	16 353,68	2 905	15 923,61	8,8%	97,4%
Thompson-Nicola Regional District	119 222	44 476,73	21 248	43 154,60	17,8%	97,0%
Central Okanagan Regional District	147 739	2 904,00	29 673	2 542,74	20,1%	87,6%
North Okanagan Regional District	73 227	7 512,58	14 327	6 984,32	19,6%	93,0%
Columbia-Shuswap Regional District	48 219	29 003,30	18 043	28 707,25	37,4%	99,0%
Cariboo Regional District	65 659	80 625,97	39 430	80 061,25	60,1%	99,3%
Mount Waddington Regional District	13 111	20 288,40	2 285	20 184,62	17,4%	99,5%
Central Coast Regional District	3 781	24 559,50	1 523	24 531,82	40,3%	99,9%
Skeena-Queen Charlotte Regional District	21 693	19 716,14	2 184	19 295,48	10,1%	97,9%
Kitimat-Stikine Regional District	40 876	91 910,63	9 600	88 947,61	23,5%	96,8%
Bulkley-Nechako Regional District	40 856	73 419,01	17 609	73 097,95	43,1%	99,6%
Fraser-Fort George Regional District	95 317	51 083,73	15 623	50 533,33	16,4%	98,9%
Peace River Regional District	55 080	119 200,15	19 826	116 442,95	36,0%	97,7%
Stikine Region	1 316	132 496,21	931	132 474,62	70,7%	100,0%
Northern Rockies Regional District	5 720	85 151,45	1 037	85 054,45	18,1%	99,9%
TOTAL	3 907 738	926 492,48	433 972	910 062,10	11,1%	98,2%
TOTAL excluant les réserves indiennes	3 842 470	923 768,08	433 972	910 062,10	11,3%	98,5%
Colombie-Britannique	3 907 738					

Source : Statistique Canada

MAMM, avril 2002

Annexe 2

TABLEAU 3 Colombie-Britannique : Municipalités et autres entités territoriales dans les RMR et les AR ¹

Nom de la RMR ou de la AR	Population en 2001	Nombre d'entités territoriales (municipalités, territoires non municipalisés et réserves)	Nombre de municipalités	Nombre de territoires non municipalisés	Nombre de réserves indiennes	Population des municipalités	Population des municipalités par rapport à l'ensemble de la RMR ou de la AR	Superficie de la RMR ou de la AR
Cranbrook	24 275	4	1	1	2	18 476	76,1%	4 552,54
Penticton	41 574	5	1	3	1	30 985	74,5%	2 216,91
Kelowna	147 739	9	3	3	3	110 209	74,6%	2 904,00
Vernon	51 530	6	2	2	2	42 600	82,7%	1 041,96
Kamloops	86 491	8	2	2	4	79 466	91,9%	5 684,11
Chilliwack	69 776	19	1	2	16	62 927	90,2%	1 252,60
Abbotsford	147 370	5	2	1	2	146 735	99,6%	625,94
Vancouver	1 986 965	39	21	1	17	1 972 397	99,3%	2 878,52
Squamish	14 435	6	1	–	5	14 247	98,7%	96,10
Victoria	311 902	23	13	1	9	303 539	97,3%	695,34
Duncan	38 813	11	2	2	7	30 847	79,5%	371,74
Nanaimo	85 664	9	1	3	5	73 000	85,2%	1 279,03
Parksville	24 285	3	2	1	–	17 244	71,0%	81,48
Port Alberni	25 396	9	1	4	4	17 743	69,9%	1 730,86
Courtenay	47 051	8	3	3	2	32 094	68,2%	617,24
Campbell River	33 872	4	1	1	2	28 456	84,0%	1 748,45
Powell River	18 269	7	1	3	3	12 983	71,1%	4 718,05
Williams Lake	25 122	16	1	3	12	11 153	44,4%	12 466,22
Quesnel	24 426	21	2	4	15	10 279	42,1%	21 765,84
Prince Rupert	15 302	2	2	–	–	15 302	100,0%	223,02
Kitimat	10 285	1	1	–	–	10 285	100,0%	242,63
Terrace	19 980	6	1	2	3	12 109	60,6%	9 747,65
Prince George	85 035	6	1	4	1	72 406	85,1%	17 728,92
Dawson Creek	17 444	3	2	1	–	11 587	66,4%	11 694,53
Fort St. John	16 034	1	1	–	–	16 034	100,0%	21,54
TOTAL	3 369 035	231	69	47	115	3 153 103	93,6%	106 385,21
Colombie-Britannique	3 907 738							

NOTE 1 RMR : «région métropolitaine de recensement» (généralement plus de 100 000 habitants); AR : «agglomération de recensement» (généralement entre 10 000 et 100 000 habitants)

Source : Statistique Canada

MAMM, avril 2002